



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20251202-2025-DEL-97-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

Publication : 02/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



## DÉLIBÉRATION N°2025-DEL-97

### RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2025

#### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-huit novembre deux-mille-vingt-cinq à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

#### PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Claude BEAUFILS, Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Claude LEUMAIRE, Julie LESAGE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD, Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Laurent JACQUES, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, Jean-Marc VASSE et Jean-Claude WEISS.

#### ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Pierre PELTIER)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Madame Blandine LEFEBVRE (pouvoir à Jean-Claude WEISS)
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK (pouvoir à Françoise UNDERWOOD)
- Monsieur Jean-François MAYER (pouvoir à Jean CHOMANT)
- Monsieur François TIERCE (pouvoir à Eric HERBET)

#### ABSENT EXCUSE : /

### **OBJET : PERMANENCES DU CDG76 – PROGRAMMATION 2026 – INFORMATION**

Monsieur le Président rappelle aux administrateurs que le Centre de Gestion, notamment à travers son Pôle « Assistance statutaire », apporte aux employeurs territoriaux son expertise, son conseil et son assistance en matière d'application du statut de la Fonction Publique Territoriale et plus globalement de gestion des ressources humaines.



Monsieur le Président précise que dans ce contexte et afin de développer sa relation de proximité avec les collectivités, le CDG76 a mis en place des permanences depuis décembre 2017 : les « **Permanences du CDG76** ».

Monsieur le Président rappelle par ailleurs que les permanences ont vocation à offrir aux collectivités, la possibilité de rencontrer deux représentants du Centre de Gestion et plus particulièrement ceux du Service « juridique, documentation et instances disciplinaires » afin de faire le point, dans le cadre de rendez-vous individuels et personnalisés, sur des dossiers ou des problématiques complexes et de mettre en œuvre des solutions concrètes sur le plan des ressources humaines.

Monsieur le Président souligne également que les permanences du CDG76 permettent ainsi aux élus « employeurs », DRH et secrétaires généraux de mairie de poser leurs questions en matière de ressources humaines dans le cadre de rendez-vous privilégiés. Les principaux thèmes, s'ils peuvent varier en fonction de l'actualité statutaire, recoupent ceux abordés dans le cadre de l'assistance téléphonique : Le recrutement des contractuels de droit public, l'indisponibilité physique ainsi que le temps de travail par exemple.

Monsieur le Président confirme que selon la problématique rencontrée, d'autres services ou pôles peuvent également être associés. C'est particulièrement le cas du Pôle « Santé/Prévention » qui y participe régulièrement pour les questions relatives à la médecine préventive ou encore à la protection sociale complémentaire.

Monsieur le Président assure également que les « Permanences du CDG76 » sont donc aussi l'occasion d'une action transversale entre le Pôle « Assistance statutaire » et le « Pôle « Santé / Prévention » permettant un meilleur échange des informations, une compréhension commune des difficultés rencontrées et la formalisation d'une réponse globale et unique par les services du CDG76.

Monsieur le Président indique que l'échelle intercommunale telle qu'elle résulte du schéma départemental de coopération intercommunale mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, semble particulièrement adaptée au déploiement des « Permanences du CdG76 » et permet un maillage pertinent du département. En collaboration avec les intercommunalités, le CDG76 rencontre ainsi plus de 70 collectivités par an.

Monsieur le Président a fait le constat que les participants expriment généralement leur satisfaction et saluent l'engagement du CDG76 qui consiste à se déplacer au plus près de leur territoire, notamment ceux dont la commune est relativement éloignée du siège du CDG76.

Il rappelle que depuis 2024, les « Permanences du CDG76 » ont lieu auprès de toutes les intercommunalités mais tout au long de l'année et que le CDG76 a d'ores et déjà pu mener 60 rendez-vous en 2025, d'autres permanences étant programmées d'ici la fin de l'année.



Monsieur le Président propose donc pour 2026, la programmation suivante :

Intercommunalité	Date	Session
Communauté de communes Yvetot Normandie - YVETOT	Jeudi 29 janvier 2026	matin
Communauté de communes Caux Austreberthe - BARENTIN	Jeudi 29 janvier 2026	après-midi
Communauté de communes Côte d'Albâtre - CANY BARVILLE	Jeudi 12 février 2026	matin
Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral - FECAMP	Mardi 24 mars 2026	matin
Communauté de communes de Campagne de Caux - GODERVILLE	Mardi 24 mars 2026	après-midi
Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole	Jeudi 23 avril 2026	journée
Caux Seine Agglo - Lillebonne	Jeudi 22 mai 2026	journée
Communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville - DOUDEVILLE	Jeudi 25 juin 2026	matin
Communauté de communes Terroir de Caux - BACQUEVILLE EN CAUX	Jeudi 25 juin 2026	après-midi
Communauté de communes Inter Caux - Vexin - BUCHY	Jeudi 24 septembre 2026	matin
Communauté de communes des Quatre Rivières - GOURNAY EN BRAY	Jeudi 24 septembre 2026	après-midi
Communauté de communes Bray-Eawy - NEUFCHATEL EN BRAY	Jeudi 15 octobre 2026	matin
Communauté de communes de Londinières - LONDINIERES	Jeudi 15 octobre 2026	après-midi
Communauté de communes interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle - BLANGY SUR BRESLE	Mardi 24 novembre 2026	matin
Communauté de communes des Villes Sœurs -EU	Mardi 24 novembre 2026	après-midi
Communauté de communes des Falaises du Talou -ENVERMEU	Jeudi 10 décembre 2026	matin
Communauté Agglomération Dieppe Maritime	Jeudi 10 décembre 2026	après-midi

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Prend acte de la programmation des « Permanences du CDG76 » pour l'année 2026.

Le Secrétaire,  
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Christophe BOUILLOUN

